hanger, y courut en toute hâte; il n'y trouva plus une poule qui avait coutume d'y percher. Il partit dans la direction qu'avait dû prendre le voleur; mais il ne vit personne.

Quand il rentra, il aperçut son domestique, Louis Dubruille, d'origine belge, et comme il le soupçonnait, non sans motif, il le menaça de le faire arrêter s'il ne lui rendait pas sa poule. L'autre jeta son balai et prit la fuite : on ne l'a plus revu.

On sait seulement, il y a quelques jours, que cet individu était allé le jour du vol à *6 heures 1/2* du matin, offrir en vente pour le prix de 1 franc, cette poule à M. Joseph Cattebeuque, fermier, au chemin des Peupliers.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, un autre vol de volaille a été commis au préjudice de M. Séraphin Wibaux, cabaretier, au hameau du Plouy.

LILLE

Chronique électorale. — M. Telliez a adressé la lettre suivante au *Progrès du Nord* :

« Permettez-moi de penser que vous n'avez pu conserver aucun doute sur la réponse que je croyais, d'ailleurs, virtuellement faite à la question que vous me posez.

» Le caractère de ma candidature est net, elle est républicaine. Je ne me suis déterminé à la poser, cela est notoire, qu'après le désistement d'un homme devant lequel j'avais du premier jour où la vacance s'est ouverte, et avant le Congrès, décliné toute compétition, parce qu'il m'avait semblé que sa candidature s'imposait hors et avant toutes.

» Le Congrès s'est résolu, contre mon attente, à adopter deux candidatures, et cette devant laquelle je m'étais incliné disparaît. Je cède alors à des instances devant lesquelles je n'ai plus de raison de m'abstenir.

» Il va de soi, par cela même, que, n'ayant jamais eu la pensée de me soustraire à la discipline qui s'impose, dans toute lutte électorale, comme partout d'ailleurs, je me retirerai devant mon concurrent après le premier tour de scrutin, s'il a l'avantage sur moi, à la condition, bien entendu, qu'il s'engage à agir de même.

» Veuillez agréer, etc. » TELLIEZ. »

Funérailles de M. l'abbé Trotin. — La *Semaine religieuse*, de Laval, rend compte des obsèques de M. l'abbé Trotin, à Sablé (Sarthe), dont nous avons annoncé la mort. Mgr l'évêque de Lydda, qui se trouvait dans ce pays pour la bénédiction du Rme abbé de Solesmes, s'y était rendu et a fait l'absoute. M. l'abbé Quilliet, maître de conférences à l'Université catholique, a chanté la messe.

Dans l'assistance, on remarquait encore le Rme père abbé de Solesmes, dom Delatte, accompagné de plusieurs religieux bénédictins ; les représentants des Facultés catholiques de Lille : MM. Mourlon, doyen de la faculté de théologie, Florence, professeur d'Ecriture sainte, le docteur Guermonprez, professeur à la faculté de médecine.

M. Trotin, né à Bouère en 1851, ordonné prêtre en 1875, fut aussitôt nommé directeur au grand séminaire de Laval, où il resta pendant dix années, jusqu'en décembre 1885. Au mois de janvier 1886, il devint professeur de théologie morale à l'Université catholique de Lille.

A la fin de l'année scolaire, au mois de juillet dernier, il avait quitté Lille dans un état de faiblesse extrême. Sa santé, minée par un travail excessif, déclina rapidement : bientôt tout espoir fut perdu. Prévenu par un ami dévoué de la gravité de son état, le jour anniversaire de sa naissance, il en voulut faire le jour de sa « première communion pour la bonne mort. »

Tous ceux qui ont connu M. Trotin ont apprécié ses belles qualités d'esprit et de cœur. Le jour de ses obsèques, son éloge était vraiment sur toutes les lèvres, non un éloge banal, mais sincère et précieux à recueillir.

CONCERTS & SPECTACLES

Le concert des pompiers. — Le troisième grand concert, organisé par le corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, au bénéfice de sa caisse de retraites, a eu lieu mardi soir, à 8 heures, à l'Hippodrome. Il y avait chambrée complète pour cette audition, à laquelle des artistes aimés du public avaient bien voulu prêter leur généreux concours.

Les différents numéros du programme, très-habilement et très-artistement composé, ont obtenu la faveur du public : les applaudissements n'ont pas cessé du commencement à la fin. Réel succès pour la *Grande Fanfare*, qui a enlevé divers morceaux avec la verve et l'exquis sentiment des nuances qui la distinguent. Succès non moins grand, non moins mérité surtout, pour la gracieuse cantatrice, Mlle Plateau, qui a détaillé à merveille, d'une voix chaude *et bien timbrée*, le grand air de *Mireille*, cette perle au milieu de tant d'autres perles parsemées dans la partition de Gounod. Une corbeille de fleurs a été offerte, après ce morceau, à Mlle Plateau

On a beaucoup applaudi la très jolie voix de M. Delestraint et la maestria surprenante avec laquelle M. Montigny a enlevé ses brillantes fantaisies. Que dire de ces excellents artistes qui ont nom Charlet et Dervaud ? On connaît et on apprécie, à leur juste valeur, leur talent de comiques de bon aloi : les monologues qu'ils ont détaillés mardi sur les mains tiennent à la hauteur de la réputation qu'ils ont acquise ici. Le public, faut-il le dire, leur a largement fait fête.

Le programme comprenait encore deux œuvrettes, pour l'interprétation desquelles les artistes du Grand Théâtre avaient apporté le concours de leur talent. Succès incontesté pour MM. Charlet et Berthaud, Mmes Marty, Ganelly et Sylvain.

Le piano a été tenu avec autant de savoir que de modestie par M. Wassenove.

La société chorale l'« Aurore » a, dans sa *réunion du 20 décembre, procédé au renouvellement* de la Commission : ont été élus : Président d'honneur, M. Degezelle; président, M. Vangansesen ; diteur, M. Oscar Laureyns; secrétaire, M. Depeelchin; secrétaire-adjoint, M. Truyen ; commissaires : MM. Gaudfroy, Demeester, Vanpembrouck, V. Depeelchin; trésorier, *M. J. Daneels*.

Elle a en outre décidé de prendre part à un concours en 1891. La Commission prie Messieurs les sociétaires de bien vouloir assister aux répétions qui commenceront le mercredi 24 courant à 9 heures, en vue du concours projeté.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mardi 23 décembre

Président : M. HEDDE, vice-président.

Les fraudeurs.—Arrêté sur le territoire de Hem, Carloman Fiévet est condamné, pour avoir importé de la marchandise étrangère, à six jours d'emprisonnement et cinq cents francs d'amende.

Agression à Tourcoing. — M. Duportail, rentrant à Tourcoing le 15 décembre, passait en voiture sur la route du Mont-à-Leux, quand il fut attaqué par trois individus qui lui portèrent des coups et lui firent des blessures assez graves : ce sont les nommés Lorthiois, Delaunoy et Dessauvage. Chacun d'eux interrogé à son tour, nie toute participation active.

Mais ils ont, en outre à leur actif, un autre délit: ils ont soustrait une cinquantaine de francs au préjudice de Philomène Beuscart, locataire de l'un d'eux.

Ils encourent Lorthiois et Delanoy, chacun six mois; Dessauvage, un mois. Me CONFORME.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 22 décembre 1890

LES EXPLOITS
D'UNE CHANTEUSE DE CAFÉ-CONCERT
à Roubaix

Une erreur de mise en pages nous a empêché de donner hier la plaidoirie de Me d'Hooghe, dans l'affaire Camille Giffard. Puisque nous avons publié le réquisitoire du ministère public, l'impartialité nous fait un devoir de donner place à la défense présentée au nom de la jeune fille que le jury vient d'acquitter. Nous ne pouvons nous soustraire à ce devoir, si pénible que soit la publicité donnée à cette affaire, pour une honorable famille.

Plaidoirie de Me D'Hooghe

C'est à vous, Messieurs les jurés, mes juges souverains, que je veux et dois raconter ma vie, les entraînements que j'ai subis, les fautes que j'ai commises, sous quel fardeau de déceptions, de détresse morale j'ai fléchi, sous quels coups répétés ma pauvre cervelle s'est exaltée; et quand vous m'aurez entendu, vous jugerez si vous devez briser à jamais la malheureuse créature ou lui accorder un pardon que M. l'avocat général jugeait impossible.

C'est une enfant naturelle. Elle n'a pas rencontré chez sa mère, pour la diriger, la fermeté d'un père.

Elle est intelligente. Elle reçut une certaine éducation. Elle n'est figurée qu'elle était prédestinée à la carrière du théâtre, à cette vie d'artiste dont les énivrements sont aussi grands que les déceptions et les périls. Combien d'autres ont fait le même rêve, et elle avait quinze ans !

Comme toutes, elle avait résolu de conserver intacte sa dignité, et de se faire estimer autant par son honnêteté que par son travail et son talent. Comme presque toutes, elle avait trop présumé de ses forces.

Elle a résisté d'abord ; puis elle a cédé à la curiosité malsaine, à la fièvre des sens. Ce sont les sollicitations, les tentations qui triomphent de la faiblesse humaine.

Aussi, quand elle entend le ministère public lui reprocher d'avoir été de mœurs légères, baisse-t-elle la tête humblement. Quand M. Parent lui fait le même reproche, elle la redresse!

Lorsqu'à genoux on a sollicité les faveurs d'une femme, voulu faire d'elle la compagne de son foyer domestique, lorsqu'on lui a promis le mariage, on n'a plus le droit de lui reprocher son passé. En descendant jusqu'à elle, on l'a élevée jusqu'à soi.

Faut-il, d'ailleurs, prendre à la lettre ce que la police dit de l'accusée? Il y a, dans ses rapports, une certaine exagération. M. Parent le reconnaîtra, quand il saura ce qu'elle écrit sur son compte :

« Lorsque le sieur Parent a fait la connaissance de Camille Giffard, il voyageait pour une maison de Roubaix, laquelle le congédia en raison de sa conduite légère.

Afin de pourvoir aux besoins de sa vie de débauche, il a écrit qu'il avait perdu son portefeuille avec tout son argent. Ses parents l'ont tiré d'embarras en lui envoyant des fonds :

» Plus tard il vivait avec l'argent de la demoiselle Giffard. Cette dernière a dû engager des bijoux au Mont-de-Piété de Paris pour subvenir à leurs besoins. »

Je le répète, et M. Parent en conviendra : Les commissaires de police exagèrent souvent et se trompent quelquefois.

En proie à un état mental exalté, désordonné, Camille Giffard écrivait au jeune homme : « Je suis grise. » Elle tombe dans le ruisseau, bien qu'elle soit dans sa chambre. C'est là une métaphore, et cette figure de rhétorique est l'ennemie de la vérité.

Son ivresse était celle de l'esprit qui fait tourbillonner les idées dans le cerveau et lui donne la sensation d'une chute.

Elle n'a pas menti une seule fois à l'instruction. M. Parent, au contraire, a menti à chaque ligne, sur l'origine de leurs relations, sur leur rencontre première, quand il a parlé d'un louis demandé la première nuit, *lorsqu'il a prétendu avoir été suivi par elle*, malgré lui.

Pourquoi a-t-il menti? Il tient à faire sa propre apologie. Il voudrait voir envoyer au bagne celle qu'il promit d'épouser.

Sans doute, ils se sont rencontrés dans la rue. C'est bien une fantaisie qui les jeta d'abord dans les bras l'un de l'autre.

Mais elle devint bientôt, chez M. Parent, une passion véritable. Il a menti encore, quand il a cit que, chacun devant recouvrer sa liberté, la jeune femme avait, à Tours, pris le nom de Mme Parent à son insu.

Pendant sa tournée dans l'Ouest, il écrivait à cette dernière : « Ma chère petite femme », et sur l'enveloppe : « Mme Parent ».

« Les pensées évoquées par ton souvenir me me laissent que des impressions bien douces...

» Décidément, ma chère amie, je ne regrette pas les heures de dépit, d'amertume, de rage, que j'ai passées à te chercher samedi et dimanche. Non. Je ne les regrette pas, car elles m'ont donné la mesure exacte des sentiments que j'avais pour toi, et ces sentiments d'amour, jamais je ne les ai ressentis aussi puissants, aussi violents. »

Etant à Angoulême, M. Parent écrit encore :

« *Ta charmante missive m'a mis un véritable* baume dans le cœur. Je l'ai mise toute la nuit sur mon cœur, et j'ai fait de bien doux rêves en pensant à toi.

» Aujourd'hui, je l'ai couverte de baisers, et même à La Rochefoucauld, pendant que mon client comparait des types, je me suis oublié au point d'embrasser ta lettre.

» Je t'avoue que je suis surpris moi-même de t'aimer, de t'adorer *aussi follement*. »

Voilà bien M. Parent, l'employé de commerce ! Le commerce et l'amour, Vénus et Mercure, s'ils furent brouillés dans l'antiquité, se sont, dans les temps modernes, sûrement réconciliés.

A Paris, M. Parent et Camille Giffard se conduisirent comme *des enfants. Ils dépensèrent* tout ce qu'ils avaient. On dut aller au Mont-de-Piété.

Que valait-il conclure de ce fait? Qu'entre-eux il existait une communauté dont rien n'était exclu. Si, en effet, pour M. Parent, Camille était alors une femme quelconque, de quel nom faudrait-il appeler l'homme qui buvait, se nourrissait, s'amusait avec l'argent de ses bijoux?

On arrive à Lille, à l'hôtel Lavocat. La jeune femme s'installe ensuite dans un appartement. Est-ce qu'elle se cramponnait à M. Parent? Non. Il s'accommodait d'elle à merveille. Impatient de se trouver à ses côtés, il se cachait avec elle, dans l'appartement, porte close.

Ecoutez plutôt la correspondance :

« Voici seulement 48 heures que je n'ai pas de nouvelle de toi et cela me paraît un siècle. Je maudis ces fâcheux contre-temps qui viennent toujours contrecarrer mes projets et me rendent malheureux en me privant de la chère femme que j'aime par-dessus tout.

— « Que je suis donc heureux ! Que je suis donc heureux ma chère petite Camille. Depuis que j'ai reçu ta charmante missive, je nage dans la joie...

» Dis. Veux-tu que nous parlions un peu d'amour, ma chère Camille. Tu le sais maintenant. J'espère t'en avoir donné assez de preuves. Je t'aime, je t'aime d'un amour infini et je voudrais pouvoir vivre toujours en adoration à tes pieds. »

On est alors en janvier 1889. En mars, se place la séparation. Camille Giffart part pour Escoville. Or, en juin, que lui écrit M. Parent ?

« Je me trouve, ma chère amie, dans une curieuse situation, et je vais te conter la chose qui certainement va t'étonner, puisque j'ai accompli un acte très énergique qui changera probablement notre situation en nous réunissant plus tôt que nous ne l'espérions.

» J'avais par mégarde, en changeant de vêtement, oublié mon carnet dans la poche de mon veston, et, en rentrant mardi soir à la maison, après une promenade à la campagne, je remarquai sur la physionomie de *mes parents, à leurs mouvements* brusques, leurs yeux allumés de colère, que quelque chose allait se passer.

» En effet, mon père, contenant sa rage avec peine, me montra mon calepin qui renfermait quelques-unes de tes lettres, en me demandant des explications que je lui fournis, sans avoir au préalable manifesté mon indignation de le voir fouiller dans mes poches.

» Sans me fâcher, sans éclat, je lui racontai nos projets d'avenir et lui fis comprendre que tous ses efforts, que toutes les machinations du monde n'arriveraient pas à me détacher de toi.

» Je lui ai déclaré que tu t'étais donnée à moi et qu'avec sa volonté ou non, avant un an, nous serions unis par devant M. le Maire...

» Cette fois-ci, il ne faut plus s'engager comme des imprudents; mais il faut réussir à s'unir pour ne plus jamais être séparés, sinon par la mort. N'est-ce pas, ma bien-aimée ?»

Unis pour la vie, mais oui. M. Parent s'était engagé à épouser Camille Giffard, quand il aurait ses 25 ans. Encore une fois, est-ce vrai ?

« *Je suis rentré dans ma famille et voici pourquoi :* Mon patron m'a mis dans l'alternative ou de me marier ou de rentrer chez mes parents. Comme je ne veux me marier qu'avec toi et que je puis pas le faire avant huit mois, j'ai toujours, en attendant, accepté l'emploi afin de ne pas rester à rien faire et de rentrer dans le monde des *affaires*. »

Voici maintenant le post-scriptum. C'est toujours là, dans les lettres des jolies femmes et des jolis messieurs, *que se trouve le fond de leur pensée*.

« Tes nombreux soupirants soupirent-ils seulement après la bagatelle (je ne sais pas ce que M. Parent a voulu dire. Cela exige des explications complémentaires), ou bien, comme moi, soupirent-ils après ton cœur et après le mariage ? Sont-ils, comme moi, prêts à se faire tuer sur un signe de Camille ? Je ne le crois pas ! »

— Autre lettre qui confirme les promesses de mariage.

« Je veux bien, pour te faire plaisir, admettre que je suis un peu sot (M. Parent est encore indulgent pour lui-même), — mais je t'assure que je ne suis pas assez bête pour ne pas me marier avec ma bien-aimée Camille, d'abord parce que je l'adore, que sans elle la vie n'est rien pour moi, et puis on ne trouve pas deux fois une femme comme toi et c'est toi que je veux rendre heureuse. C'est le but de ma vie, et avec ton concours j'y reussirai, et à montour de te dire que si tu me refusais ton concours, tu serais une grande sotte.

» Inutile de te répéter que je t'aime, puisque c'est Pour la vie que je suis ton ...ex et futur mari. » (Rires dans l'auditoire.)

La correspondance continue :

« Tout devrait te prouver que je t'aime, non pas d'un amour ordinaire, mais d'un de ces amours de feu qui font ou le bonheur ou le malheur d'une existence...

» Tu es devenue laide, me dis-tu. Eh bien ! Je t'aimerai laide, car ce ne sont pas les sens qui t'aiment chez moi, mais c'est avec mon cœur que je t'adore, et je t'adorerai toujours, toujours. C'est de la folie, me dira-t-on. Tant pis ! Je t'aime et t'aimerai laide ou belle, car mes yeux te verront par mon cœur et, pour *moi, tu seras toujours belle !!!* » (Trois points d'exclamation.)

Je ne lirai plus qu'une lettre. Ce n'est pas la moins intéressante. Elle est de la fin de 1889.

« Si tu veux me punir de ma bêtise d'autrefois, tu as atteint ton but et tu peux cesser ma punition, car je maudis ma maladresse d'autrefois à ton égard, et je ne me pardonne pas mon imbécilité de jadis, car il fallait réellement que je sois bête, toi à hier, le jour où je t'ai l'aissé partir pour Escoville.

» Ce jour-là, je le sens bien, j'ai peut-être refusé la part de bonheur qui m'était réservée sur cette terre.

» Il est vrai que cette séparation ne devait être que momentanée, que nous avions formé de doux projets d'avenir, que l'hymen devait terminer ce temps d'épreuves que nous étions forcés de subir.

» Ce n'était pas cependant chose impossible que ce projet de mariage, et je ne fis jamais d'aussi beau rêve, je ne vis jamais rien d'aussi gentil que cette nuit où m'apparut la petite église d'Escoville remplie de fleurs et toute étincelante sous la lumière d'un doux soleil de mai.

» Tu étais là à mes côtés, près de l'autel, parée d'une robe blanche, car je l'avais voulu. (Il a toute *les hardiesses, M. Parent*), — *magnifique avec ta* chevelure d'or.

» Sous ta peau de princesse *il en* demande pardon à ma cliente, — coulait un sang rose, et tes lèvres, redevenues vermeilles avec les forces nouvelles que tu avais gagnées à la campagne, te rendaient la femme la plus désirable qu'on puisse souhaiter.

» Je te voyais tout à coup hésiter avant de répondre du prêtre que tu me voulais bien devant Dieu comme mari, et dans le oui sacramentel que tu prononçais avec fermeté, je comprenais que cette hésitation t'avait suffi pour renoncer complètement à ton passé et te refaire une virginité pour la vie nouvelle que tu acceptais avec joie.

» N'importe, mon adorée, je t'aime malgré tout, parce que cet amour est chez moi plus fort que la raison, parce que cet amour me consume. Enfin, je t'aime. Je t'aimerai toujours; je ne puis plus aimer que toi. »

Voilà l'hymne de poésie que chante le voyageur de commerce. Quand Mercure joue de la lyre d'Apollon, il fait entendre une singulière musique. (Explosion de rires dans le public).

M. Parent fut, dit-on, sous l'empire d'une passion désordonnée; il se laissa, suivant son expression, entraîner par un amour de feu.

Mais il connaissait le passé de Camille Giffard. Cependant, malgré tout, il la voulut pour épouse.

N'est-il donc point assez coté, ce jeune homme, pour qu'on n'ait pas à traiter de *prostituée celle pour* qui il renia sa famille, celle que, dans ses lettres, il appelle « une princesse ». Aurait-il donc été jusqu'à consentir à entendre, au pied de l'autel, le oui sacramentel sur des lèvres chargées encore de baisers impudiques ?

Pour lui rappeler ses promesses de mariage, Camille Giffard arrive à Roubaix. Est-ce étonnant ? Il l'avait invitée à venir l'y voir.

« Si tu venais me dire bonjour, je serais maintenant libre de te recevoir à Roubaix, dans mon bureau particulier qui est très joli et situé dans une maison de la rue Deregnaucourt. »

Je néglige les incidents du wagon de chemin de fer, ceux de la première nuit que l'accusée passa dans la cité industrielle.

Le petit Monsieur Toulet ! Me rappelant un vers de Musset, je dirais volontiers que sa mère l'a fait plus petit pour le faire avec plus de soin. Comme certains marguilliers, s'il fut admis dans le *chœur*, il n'était pas, lui, destiné à gravir les degrés de l'autel.

Camille Giffard a raconté qu'au moment où elle se présenta en face de Jules Parent, celui-ci lui répondit : « Je ne vous connais pas. » Elle le crut fou et repartit pour Escoville.

Mais elle sentit bientôt que l'amour, éteint dans le cœur de M. Parent, s'allumait plus fort dans le sien. Les résistances qu'elle rencontra l'attirèrent à nouveau.

Était-ce donc à elle à souffrir désormais tous les chagrins, tous les tourments ? Non. Elle revint à Roubaix. Se disant que M. Parent était à elle, comme elle était sa chose, elle s'exaspéra en présence des obstacles.

A la fin de juillet, elle était à l'estaminet Dellemme. Elle ne buvait pas comme une ribaude ; elle écrivait.

M. Parent entre dans ce cabaret, avec plusieurs amis, parmi lesquels M. Dujacquier. Que venait-il faire? Il la croyait partie, dit il. C'est une sotte explication.

L'un des jeunes gens qui est ivre, s'approche de la jeune femme et lui tient des propos inconvenants.

Elle très-digne : « Sont-ce les amis que tu m'amènes, Jules ? » M. Parent lui répond par un coup de pied dans le ventre, puis par un autre qui la lance contre le mur, évanouie.

Témoin de ces brutalités à la suite desquelles l'accusée s'empoisonna en absorbant un flacon de laudanum, la femme Liagre ne peut maîtriser son indignation ; « C'est du joli ce que vous faites-là, M. Parent ! »

Je n'ai pas encore eu un mot de sévérité pour ce dernier Qui, en effet, peut affirmer que les tempêtes, les effervescences de la jeunesse ne l'entraîneront pas au-delà des *limites que leur fixe la raison ?*

Mais, quand je vois un homme battre une femme, je ne puis empêcher de me faire : « Qu'est-ce donc que la jeunesse d'aujourd'hui ? De mon temps, cent mains se fussent levées pour souffleter l'insulteur. »

Voyons! La balle reçue par M. Parent, fut elle plus douloureuse pour lui que ne l'a fut, pour Camille Giffard, la scène après laquelle, s'étant empoisonnée, elle dû être transportée à l'hôpital? Si, le jour de cette scène, elle eut tiré sur lui un coup de revolver, trouverait-on un seul juré pour la condamner?

Elle guérit, et son amour pour M. Parent la rapprocha de lui. Ils allèrent ensemble à Courtrai.

Ce fut pour elle, une journée délicieuse et tout ensoleillée. Elle avait tout oublié, tout pardonné. Elle l'aimait tant. Il l'avait ensorcelée.

Au retour, elle voulut l'emmener chez elle. Le pudibond, l'immoralité M. Parent que, des mois durant, elle a combiné de félicités, s'indigne et refuse. Il jouait véritablement avec cette femme qui était son esclave.

Elle veut tenter une dernière démarche pour le ramener à elle et se rend à son bureau. Nerveuse, elle frappe à la vitre qui se casse.

Cela s'appelle un bris de clôture. On la poursuit et le tribunal correctionnel la condamne à 15 jours de prison que la Cour, sur son appel, a, du reste, supprimés pour ne laisser subsister qu'une amende.

A Lille, à l'issue de l'audience, exaspérée de la déposition de M. Parent, elle achète une arme, dans le but de le tuer. Mais aussitôt elle abandonne cette pensée mauvaise, elle regrette son acquisition.

Le 19 août, ses malles sont faites. Elle est en tenue de voyage. Elle va quitter Roubaix.

Hélas ! Le hasard veut qu'elle soit attirée dans la rue, par le passage de la charrette à chiens, du véhicule municipal.

M. Parent lui lance un regard de défi. Elle prend le révolver dans sa poche et tire. Elle fut amenée à tirer à ce moment, par un concours fortuit de circonstances et non par une volonté réfléchie et préméditée.

Le jeune Parent a reçu une blessure insignifiante. Et elle ! Elle est détenue. Dans ce prétoire, il a fallu qu'elle assiste à la révélation de toutes les fautes de sa vie. Elle attend, Messieurs les jurés, votre verdict, dans des angoisses que rien ne saurait rendre.

Elle comprend aussi qu'elle doit renoncer à un amour qui était toute sa joie. C'est une de ces blessures qui ne se ferment pas.

Qu'allez-vous en faire ?

Quand la vie s'ouvre devant elle, avec des horizons lointains, faudra-t-il que sa jeunesse en fleur reste ensevelie dans une prison, pour donner satisfaction aux rigueurs du Code ?

Pendant ce temps, M. Parent, heureux, s'épanouirait en plein soleil, en toute liberté, continuant à jouir des biens de ce monde. Serait-ce juste ?

Tout ici est conjuré contre l'accusée. Celle-ci n'a, pour elle, que les efforts de son défenseur et, dans un vallon dans la Normandie, une mère qui pleure et prie. Mais elle vous confie, Messieurs, son sort.

Ah! Tenez. Je n'ai rien de plus à vous dire.

Et vous, M. Parent! Que faites-vous donc là-bas? (Me D'Hooghe se tourne vers ce dernier).

C'est ici votre place. (L'avocat, d'un geste impérieux, désigne le milieu du prétoire).

C'est ici votre place, pour demander pardon ! Vous n'avez que ce moyen de vous laver du scandale de ce procès. »

Des applaudissements saluent cette émouvante péroraison.

Résultats d'ensemble de la Session

Le jury a eu à statuer sur 12 affaires et à prononcer sur le sort de 17 accusés dont 5 ont été acquittés.

Les 12 autres sont dorénavant 7 forçats, 2 réclusionnaires et 3 prisonniers ordinaires.

La Cour a prononcé, durant la session, une peine des travaux forcés à perpétuité, plus un total de 49 ans de travaux forcés, 12 années de réclusion et 9 ans et 8 mois de prison.

Un condamné a été relégué. Deux autres ont été déclarés déchus de leur puissance paternelle. Deux ont ensemble encouru 25 ans d'interdiction de séjour.

Enfin, 200 francs d'amende ont été prononcés.

Nous faisons abstraction dans ces calculs d'une affaire par contumace.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

NORD

Le tirage au sort. — Le ministre de la guerre vient de décider que le tirage au sort de la classe de 1890 commencera le 26 janvier prochain.

Grave accident à Saint Amand : un mort, deux blessés. — Un grave accident s'est produit lundi, vers deux heures de l'après-midi, dans les forges de MM. Dorémieux fils et Cie, rue du Petit-Repas. Des ouvriers étaient occupés à préparer de la mitraille pour alimenter les fours, lorsque M. Xavier Brachot, maître massier, qui surveillait le travail, aperçut un obus garni d'une plaque de plomb à son extrémité, il voulut détacher cette plaque; mais, n'y pouvant parvenir, il plaça l'objet sur le feu afin d'obtenir la fusion du plomb.

Tout à coup une forte explosion se produisit. M. Brachot recula de quelques pas et tomba à la renverse: il était foudroyé par le projectile qui venait d'éclater ; une horrible blessure lui ouvrait le bas-ventre. Deux ouvriers ont été également atteints ; Emile Carpentier, âgé de 20 ans, a reçu une blessure grave dans la région du cœur, et Noël Lorthioir, âgé de dix-huit ans, une blessure au mollet droit.

M. le docteur Gardillon, demeurant dans le voisinage, fut aussitôt prévenu; il ne put que constater la mort du maître massier et donna ses soins aux blessés.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
46608—2428

BELGIQUE

Mouscron. — *Chapelle des Pères Bernabites.* — La fête de Noël sera célébrée avec grande solennité dans la chapelle des Pères Barnabites. La première messe sera dite à quatre heures et les autres se suivront sans interruption jusqu'à neuf heures. La grand messe à neuf heures, sera chantée avec accompagnement d'orchestre; à cinq heures, salut solennel avec sermon de clôture de fête de Noël.

— *Mont-à-Leux.* — Jeudi, fête de Noël, aura lieu la bénédiction et l'ouverture de la nouvelle église paroissiale de Saint-Antoine. Les offices se feront comme aux jours fériés. A trois heures, vêpres et salut solennels. Après les vêpres un sermon de circonstance sera prêché par le Révérend M. Moulaert, principal du Collège Saint-Joseph à Mouscron.

Grève à Maurage. — Une grève vient de se déclarer au charbonnage de Maurage. Trois à quatre cents ouvriers ont refusé de descendre mardi matin, sous prétexte que, la veille, un de leurs compagnons avait été renvoyé sans motif sérieux.

Les grévistes formulent aussi une autre réclamation; ils exigent le renvoi de tous les porions.

L'opinion générale est que cette grève sera de très courte durée et que d'ici à quelques jours, le travail sera complètement repris.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 23 décembre.* — Victor Lamy, rue Bouffon, cour Brabant, 7. — Alphonse Mossion, rue la Conférence, 30. — Auguste Perque, rue du Fresnoy, 60. — Jean-Baptiste De Mol, rue de l'Epeule, 61. — Isamérie Jardez, rue Bernard, cour Demarcq, 2. — Marie Desmons, rue Grétry, 2. — Maurice Deportiere, rue Saint-Quentin, 37. — Jules Lemaire, Hôtel-Dieu. — Elisa D'Hoop, Hôtel-Dieu. — Phlomène Soyez, rue des Longues-Haies, 197. — Maria Driessens, rue du Fontenoy, 185. — Achille Baty, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Trompette, 33. — Raymond Masse, rue de Bouvines, cour Fontier, 5. — Maria Vandiest, rue la Barbe d'Or, 51. — Léontine Ruyssschaert, rue Bayart, 11. — Emile Roels, rue Saint-Laurent, 28. — *Mariage.* — Jules Desmettre, 30 ans, menuisier, rue de Tourcoing, 121, et Marie Vervoeke, 31 ans, marchande de lingeries, rue Ternaux, 3. — *Déclarations de décès du 23 décembre.* — Marie Dupont, 9 ans, rue Archimède, cour Wibaux. — Florimond Fourmanois, 14 mois, rue Lannes, maison Salembier. — Edmond Descamps, 8 mois, rue Sainte-Elisabeth, 13. — Hubert Leleup, 67 ans, rue des Récollets, 20. — Augusta Cocheteux, 7 mois, rue de l'Industrie, 48. — Mélanie Dewispelaere, 68 ans, chemin de la Makellerie, près le pont d'Amour. — Paul Lienard, 7 mois, rue de la Paix, 4. Charles Florin, 59 ans, rue de Rome, 13, — Jean-Baptiste Dupont, 83 ans, Hôtel-Dieu. — Gaston Noyelle, 2 ans, Hôtel-Dieu — Gabriel Grossin, 7 mois, rue Plutarque, cour Couteau.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 23 décembre.* — Jules Heulst, rue de l'Union. — Charles Maréchaux, rue du Cliquet. — Louis Wittendal, rue du Blanc-Seau. Marie Delannoy, rue de Gand. — Mathilde Devernay, rue des Archers. — Sabine Luypaert, à la Marlière. — Edouard Dassonville, boulevard Gambetta. — Paul Masurel, rue de Prince. — *Déclarations de décès du 23 décembre.* Sophie Catoire, 37 ans, 3 mois, rue de Lorraine. — Marie Desmettre, 11 mois, rue Vienne. — Marie Lemaire, 81 ans 6 mois, sans profession, rue de Lille. — Jules Delaoutre, 00 ans 8 mois, cultivatrice, rue du Tilleul. — Fernand Gossart, 10 ans 10 mois, rue de Renaix. — Marie Picavet, 2 ans 2 mois, rue de la Blanche-Porte. — Jules Brynel, 5 ans 8 mois, rue du Casino. — Hélène Vandekerhove, rue du Cimbale. — Emile Dumez, 5 mois, rue de la Blanche-Porte. — Louis Derinck, 47 ans 10 mois, tissarand, rue du Jambon.

HERSEAUX. — *Déclarations de naissances du 14 au 21 décembre.* Odile et Aline Delroux, jumeaux. — Rachel Maertens. — *Mariage.* — Théophile Callewaert, 26 ans, domestique, et Octavie Ravesl, 21 ans, couturière. *Déclarations de décès du 14 au 21 décembre.* - Louis Vanonacker, 39 ans, couvreur. — Jean-Baptiste Decroo, 64 ans, boucher.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LOSFELD-LAGACHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe-Elie-Joseph LOSFELD, pieusement décédé à Lys-lez-Lannoy, le 23 décembre 1890, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 26 courant, à 9 heures, en l'église de Lys-lez-Lannoy. — L'assemblée à la *maison mortuaire, rue du Bois.* — L'Obit du mois sera célébré le lundi 19 janvier 1891, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille COCHETEUX-FASSIAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Augusta-Marie COCHETEUX, décédée à Roubaix, le 22 décembre 1890, à l'âge de 7 mois et 14 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le jeudi 25 courant, à 2 heures, en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie 45.

Les amis et connaissances de la famille POPPE-DEWISPELAERE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Mélanie DEWISPELAERE, veuve en premières noces de M. Jean VANDEPLANQUE, décédée à Roubaix, le 23 décembre 1890, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 25 courant, à 2 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chemin de la Makellerie, près de la place Ronde.

Les amis et connaissances de la famille LOGEZ-HERPRECK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de *André-Charles-Victor LOGEZ, décédé* à Roubaix, le 23 décembre 1890, à l'âge de 1 mois et 3 semaines, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 26 courant, à 8 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France, 86

Les amis et connaissances de la famille TRENTESEAUX-DESRACINOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Zélie TRENTESEAUX, décédée à Wattrelos, le 23 décembre 1890, dans sa 25e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 26 courant, à 9 heures, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Crétinier. L'Obit du mois sera célébré le lundi 26 janvier 1891, à 9 heures, en ladite église.

Un Obit solennel du mois sera celébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le vendredi 26 décembre 1890, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François COLLIER, veuf de Dame Adelaide MORLIGHEM, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1890 dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent av